



ORGANISATION SUISSE
D'AIDE AUX RÉFUGIÉS

www.osar.ch

Rapport annuel 2023



« Notre engagement pour
les personnes réfugiées »

Chère lectrice, cher lecteur,



Lukas Flückiger

Président de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)



Miriam Behrens

Directrice de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

L'année 2023 a été rythmée par les crises et les guerres d'un bout à l'autre de la planète, depuis les terribles séismes en Turquie et en Syrie jusqu'aux catastrophes naturelles dues au réchauffement climatique en passant par les répressions et violences massives contre les femmes et les filles en Afghanistan et en Iran et les guerres en Ukraine, au Yémen, au Soudan et au Proche-Orient. Une situation qui a poussé quelque 110 millions de personnes à l'exil dans le monde.

Les conséquences se font aussi sentir en Suisse. Quelque 30 000 personnes réfugiées ont déposé une demande d'asile l'an dernier – un record depuis 2015, quand presque 40 000 personnes, notamment de Syrie, avaient cherché refuge dans notre pays.

Selon la planification en la matière, la Confédération est censée pouvoir traiter jusqu'à 29 000 demandes d'asile grâce aux procédures établies. Les places prévues dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA), les cantons et les communes pour cette situation standard sont toutefois insuffisantes. En 2023 en effet, il a fallu en plus héberger et prendre en charge près de 65 000 personnes réfugiées d'Ukraine et traiter plusieurs centaines de demandes de statut S par mois. Les limites de la procédure d'asile et de l'encadrement ont aussi été atteintes en matière de ressources humaines, la pénurie de main-d'œuvre ayant largement empêché de recruter suffisamment de personnel spécialisé.

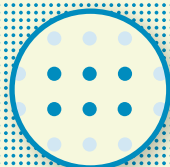
Comme l'année précédente, des mesures d'urgence ont donc aussi dû être prises ou maintenues dans le domaine de l'asile. Si toutes les personnes réfugiées ont pu être hébergées et prises en charge grâce à l'engagement des autorités et de bénévoles, leurs droits ont néanmoins souvent été restreints : des milliers de personnes requérantes d'asile et en quête de protection, dont des enfants, ont été hébergées dans des casernes militaires et des infrastructures souterraines de la protection civile. La procédure d'asile, déjà accélérée, a parfois été expédiée en 24 heures, tandis que, dans de nombreux cas, il n'a pas été possible de garantir un accompagnement et un encadrement appropriés des enfants. Les mesures d'urgence ne doivent donc être qu'une solution temporaire et non devenir la norme, même face à un nombre de personnes réfugiées qui reste élevé en raison des crises mondiales.

Ce qu'il faut, c'est un système de l'asile plus résistant aux fluctuations. Des formes d'hébergement flexibles pourraient venir compléter l'offre régulière de logements. Les familles d'accueil montrent que la société civile peut apporter une contribution à cet égard. Les villages de conteneurs temporaires demandés l'été dernier par la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider étaient également un pas dans la bonne direction. À l'époque, le Conseil des États avait refusé le crédit. Reste à espérer que le nouveau conseiller fédéral et chef du Département fédéral de justice et police Beat Jans relancera le dossier avec les cantons, améliorera la capacité d'adaptation du système et mènera à bien les ajustements qui s'imposent.

Chiffres 2023

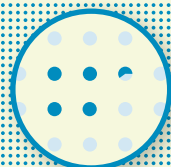
110 millions
de personnes déracinées à travers
le monde en raison de persécutions,
de conflits et de violences.*

(Fin juin 2022, 103 millions, +6,8%)



30 223
demandes d'asile
déposées en Suisse.

(2022: 24 511, +23,3%)



23 012
demandes de statut
de protection S
déposées en Suisse.

(2022: 74 764, -69,2%)

● = quelque 5000 personnes

* État fin juin 2023

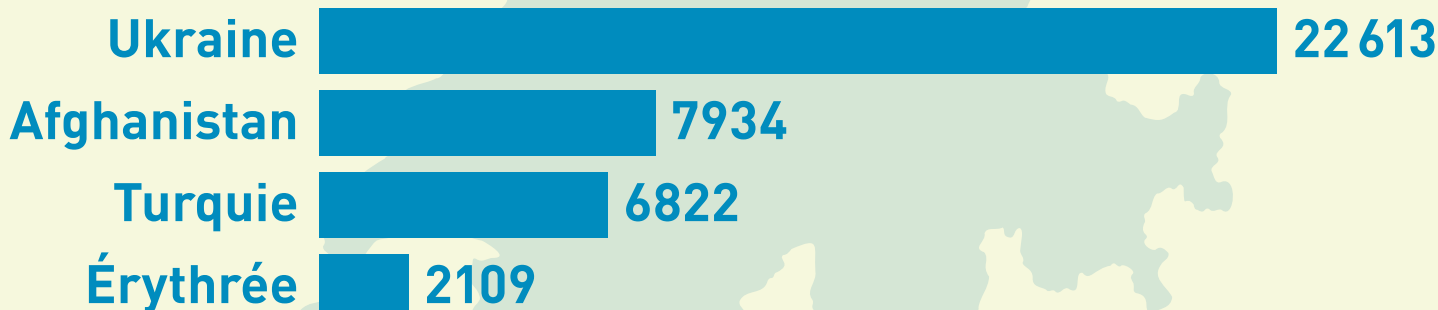
Taux de protection: **54,4%**

(2022: 59%, variation de -7,8%)

18 375 statuts de protection S accordés

(2022: 72 611, -74,7%)

Les pays d'origine les plus importants des personnes en quête de protection





Ali et sa famille d'accueil. © coupdoeil

Accent : hébergement des personnes réfugiées en famille d'accueil

Vivre en famille d'accueil favorise l'intégration

Pour la Journée nationale du réfugié 2023, le slogan de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) était « Ouvrons la porte aux personnes réfugiées : au cœur de la société grâce aux familles d'accueil » et durant l'année, l'organisation a axé plusieurs de ses activités autour de la promotion de l'hébergement en famille d'accueil pour toutes les personnes réfugiées.

Dès le début 2023, l'OSAR a œuvré à la conception et à la mise en œuvre de modèles et de solutions cantonales sur mesure pour le placement en famille d'accueil et l'accompagnement de ces dernières. Ce travail, toujours d'actualité, s'est déroulé de concert avec chaque canton et commune concerné-e pour tenir compte de leurs particularités. Ainsi, treize cantons plaçaient fin 2023 des personnes réfugiées avec le statut S de manière professionnelle en familles d'accueil et les accompagnaient systématiquement. En outre, huit cantons et une commune permettent l'hébergement privé pour un groupe élargi de personnes réfugiées de différents pays d'origine.

L'OSAR a aussi souhaité tirer des enseignements de l'expérience de l'hébergement privé des personnes réfugiées d'Ukraine. Dans une étude réalisée avec la Haute école de Lucerne et la Haute école spécialisée bernoise, elle a mis en avant les chances et les défis de l'hébergement privé pour les personnes réfugiées avec un statut S. L'analyse quantitative conclut que, non seulement, l'hébergement privé soutient les cantons et les communes en matière d'hébergement, mais il favorise l'intégration linguistique et sociale des personnes réfugiées. De plus, le soutien des familles d'accueil par les autorités est un facteur de succès important de ce modèle d'hébergement.

À des fins de sensibilisation et d'information, l'OSAR a lancé une infolettre, parue trois fois en 2023, pour informer les familles d'accueil et les personnes intéressées sur les actualités en lien avec l'hébergement en famille d'accueil. Ce dernier a fait l'objet de diverses communications de l'OSAR, qui l'a inscrit au centre de sa campagne

pour la Journée nationale du réfugié. Des récits de personnes réfugiées et de leur famille d'accueil ont été publiés et l'OSAR a montré que les personnes réfugiées vivent au cœur de la société en étant hébergées dans des familles d'accueil. La campagne en ligne a permis de sensibiliser plus d'un million de personnes à la thématique. Sans oublier que l'OSAR a également élaboré une offre de formation continue adaptée aux besoins des familles d'accueil et des bénévoles actifs dans le domaine qui a donné lieu à 26 sessions de formation.

Vu l'augmentation rapide du nombre d'arrivées d'enfants réfugié-e-s mineur-e-s non accompagné-e-s depuis 2022, l'OSAR s'est engagée davantage en 2023 pour le respect des droits de ce groupe particulièrement vulnérable. Afin de répondre à leur situation d'hébergement parfois précaire, l'OSAR s'est fixée comme nouvelle tâche de promouvoir leur placement en familles d'accueil.

Témoignage d'un réfugié afghan hébergé en famille d'accueil

Ali Mohebbi est arrivé en Suisse en août 2021 après avoir fui l'Afghanistan. Quelques mois plus tard, il a trouvé un foyer chez Catherine et Pierre, hôtes d'accueil. « J'apprends tous les jours quelque chose avec Catherine et Pierre », déclare Ali. Cet hébergement en famille d'accueil lui a permis de s'intégrer plus rapidement aux niveaux linguistique, social et professionnel.

Permettre l'accès à la protection

En 2023, le programme de réinstallation comme voie d'accès sûre a été un aspect important de la communication et du travail de lobbying de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Le renforcement des routes migratoires sûres pour la protection des personnes réfugiées est l'un des buts de la stratégie 2023-2027 de l'OSAR.

Le programme de réinstallation mis en place par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) constitue un moyen sûr d'accéder à la protection pour les personnes réfugiées vivant dans des États voisins de leur pays en guerre ou en crise, dans des conditions difficiles. Dans un communiqué de presse, l'OSAR a salué la décision du Conseil fédéral de poursuivre la participation de la Suisse au programme de réinstallation du HCR en 2024 et 2025 et d'ainsi vouloir accueillir jusqu'à 1600 personnes ayant droit à une protection. Elle y voit un engagement important en faveur de la protection internationale des personnes réfugiées. La mise en œuvre du programme doit se faire en concertation avec les cantons, les villes et les communes.

Au vu de la situation difficile dans laquelle se trouve le système d'asile suisse, aux niveaux cantonal et communal, le programme de réinstallation a été suspendu en avril 2023 par le Conseil fédéral en concertation avec les cantons. L'OSAR a plaidé pour la réactivation du programme de réinstallation le plus rapidement possible, de concert avec les cantons. Elle a aussi demandé que le contingent de 1820 personnes du programme 2022/2023 soit utilisé, dans la mesure du possible.

Fondamentalement, des voies d'accueil sûres pour les personnes ayant besoin de protection sont des éléments importants d'une politique d'asile crédible et durable. Elles permettent aux personnes réfugiées de trouver sécurité et protection sans devoir pour cela mettre leur vie en danger sur des routes d'exil dangereuses. L'OSAR a exprimé sa demande en faveur d'une augmentation des voies d'accès sûres dans une opinion publiée fin mars 2023. La réinstallation sûre est plus que jamais un moyen indispensable pour y parvenir.



« L'OSAR est consciente de la situation difficile dans les cantons et les communes face à la situation actuelle de la politique d'asile. Elle s'engage néanmoins pour la levée la plus rapide possible de la suspension actuelle de l'accueil des personnes réfugiées dans le cadre des programmes de réinstallation, de concert avec les cantons. »

Jelena Schwarzenbach
Spécialiste en politique internationale



Sur la route de l'exil à travers la mer Méditerranée, plus de 1400 personnes sont mortes en 2022 selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).
© KEYSTONE/Skala Sikaminias



Les enfants dans le système de l'asile suisse

S'engager pour les enfants en quête de protection

Signataire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Suisse doit leur garantir une protection particulière, y compris aux enfants réfugié-e-s jusqu'à 18 ans.

Les enfants réfugié-e-s ont besoin d'un avenir sûr. © Djamila Grossman

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) l'a souligné à plusieurs reprises dans ses communications, notamment la directrice Miriam Behrens dans son éditorial de *Planète Exil* de juin 2023 et dans une opinion de juillet 2023. Cette obligation et l'importance de considérer toutes les personnes de moins de 18 ans, réfugiées ou non, accompagnées ou non, comme des enfants ont notamment été mises en avant. L'abandon de l'utilisation de la catégorie SUMA par le Secrétariat d'État aux migrations pour les enfants réfugié-e-s de 16 à 18 ans y a ainsi été salué.

En avril 2023, la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) publiait un rapport critique sur l'encadrement insuffisant des personnes requérantes d'asile mineures non accompagnées (RMNA) dans les centres fédéraux d'asile. En saluant ce rapport, l'OSAR a rappelé que, dans le cadre des procédures d'asile, les enfants non accompagné-e-s font partie des personnes les plus vulnérables dans le cadre des procédures d'asile, et qu'ils doivent bénéficier d'une prise en charge professionnelle et d'un encadrement adéquat. Il faut donc investir plus de moyens pour former le personnel et adapter le système d'encadrement de manière adéquate. L'intérêt supérieur et le bien-être des enfants doivent être la considération principale à toute décision les concernant, même si le nombre des demandes d'asile est élevé.

L'OSAR a demandé que les RMNA soient hébergées dans des centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) avec fonctions procédurales, où l'accompagnement nécessaire par du personnel spécialisé existe, et que des solutions d'hébergement favorisant l'intégration précoce des enfants dans la société, comme l'hébergement en famille d'accueil, soient proposées.

Auprès des autorités aussi, l'OSAR a abordé la situation et l'encadrement des enfants réfugié-e-s non accompagné-e-s. Lors de tables rondes organisées par l'OSAR, le problème de leur disparition des CFA a été mis en avant ainsi que le manque de coordination entre les parties prenantes. C'est pourquoi l'OSAR travaille à favoriser le dialogue sur le sujet.

Les actions de l'OSAR pour les enfants réfugié-e-s non accompagné-e-s dans le système de l'asile

En 2023, l'OSAR a notamment développé son offre de formation en Suisse alémanique et au Tessin pour l'accompagnement des enfants réfugié-e-s non accompagné-e-s. À l'automne, elle a lancé une campagne de sensibilisation «Tous les enfants ont des droits» avec divers récits, interviews et informations. Elle a en outre promu le modèle de familles d'accueil pour les enfants réfugié-e-s non accompagné-e-s.

Une politique d'asile plus humaine et plus solidaire est nécessaire

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) observe avec inquiétude les développements en Europe et, en 2023, a suivi et a commenté de manière critique les réformes politiques y ayant lieu ainsi que la situation à ses frontières extérieures.

Après des années de négociations, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne (UE) ont annoncé fin 2023 un accord sur un nouveau pacte sur la migration et l'asile. Le pacte européen entraînera des durcissements sévères de la politique européenne en matière d'asile, au détriment de la protection nécessaire des personnes réfugiées. L'élément central de la réforme sont des procédures accélérées inadéquates aux frontières extérieures de l'UE, que l'OSAR a déjà fortement critiquées dans un avis publié durant l'été. Dans diverses communications et communiqués de presse, ainsi qu'en collaboration avec son association faitière européenne European Council on Refugees and Exiles (ECRE), l'OSAR a suivi de manière critique les négociations du pacte européen jusqu'à sa conclusion. La Suisse est concernée par la réforme en raison de son association à Schengen/Dublin, raison pour laquelle l'OSAR a demandé à plusieurs reprises à la Suisse de s'engager davantage pour le respect de la dignité humaine, de l'État de droit et des droits humains et de faire preuve de plus de solidarité à l'avenir.

L'OSAR critique aussi la tendance en Europe à vouloir transférer les obligations de protection dans des pays tiers. Dans une opinion, elle s'est prononcée contre le transfert de personnes nécessitant une protection vers des pays tiers,

qui ne sont pas sûrs du point de vue de l'OSAR, et a appelé au Parlement suisse à ne pas suivre cette voie. Sa position a été confortée par la Cour suprême anglaise qui, en novembre, a rendu un jugement spectaculaire interdisant l'externalisation des procédures d'asile vers le Rwanda. De plus, l'OSAR s'est penchée sur les pushbacks dans des pays européens et sur le sauvetage en mer Méditerranée.



« Parce que le cloisonnement de l'Europe ne cesse de s'accroître, la Suisse doit créer davantage de voies d'accès légales permettant aux personnes ayant besoin de protection d'entrer en Europe et en Suisse en toute sécurité et sans dommages. »

Fabian Schmid
Spécialiste en politique européenne

Rapports sur la situation dans les États Dublin

En 2023, l'OSAR a publié trois rapports sur la situation dans des États Dublin. Tout d'abord en février, elle a donné, dans une analyse juridique, un aperçu de la pratique des autorités suisses en matière d'asile et du Tribunal administratif fédéral concernant la Croatie. Dans une autre analyse juridique, elle a mis en avant le fait que

les personnes bénéficiant d'un statut de protection n'ont aucun droit en Grèce. Puis, en septembre, dans un rapport, l'OSAR a dénoncé les conditions d'accueil des personnes réfugiées précaires, l'hébergement et l'approvisionnement en nourriture insuffisants, ainsi que les manquements dans la procédure d'asile en Bulgarie. L'OSAR a à chaque fois appelé à renoncer aux transferts vers le pays concerné.

Promotion ciblée de l'intégration pour les personnes en quête de protection

La décision du Conseil fédéral de maintenir le statut de protection S en 2023 tout en préparant déjà un concept pour sa levée potentielle a largement marqué le travail politique de l'OSAR en 2023. L'OSAR s'est notamment engagée, à tous les échelons politiques, en faveur d'une promotion renforcée de l'intégration des personnes en quête de protection venues d'Ukraine aussi longtemps qu'elles restent en Suisse. Selon l'OSAR, le statut S ne devrait être levé que lorsque la guerre en Ukraine sera terminée, qu'un accord de paix sera signé et que la sécurité sur place sera garantie. Il convient donc de prévoir des dispositions transitoires et des délais raisonnables pour les personnes en quête de protection en Suisse et de leur octroyer l'aide sociale plutôt que la seule aide d'urgence jusqu'à leur départ. Pendant l'année sous revue, l'OSAR a aussi défendu sans relâche l'égalité de traitement de toutes les

personnes déplacées par la guerre et a élaboré une proposition de solution sous la forme d'un statut de protection humanitaire unique.

Le travail d'information et de lobbying mené par l'OSAR au niveau parlementaire a constitué un autre axe important de son engagement pendant l'année politique 2023. Les élections nationales de l'automne ont été précédées d'une campagne polémique qui a donné lieu à toute une série d'interventions parlementaires visant à durcir massivement le droit de l'asile et à tourner le dos à la protection des personnes réfugiées et aux obligations internationales. Par son travail, l'OSAR a par exemple largement contribué à empêcher l'externalisation des procédures d'asile et des obligations de protection vers des zones de transit voire des États tiers.

L'OSAR a également pris part à sept consultations, a travaillé au sein de groupes d'accompagnement de l'administration et est intervenue lors d'auditions parlementaires, entre autres. Elle a transmis des informations générales aux membres du Conseil national et du Conseil des États, aux groupes parlementaires et aux commissions, a lancé des interventions et a élaboré des argumentaires ainsi que des recommandations pour plus de 100 projets et affaires parlementaires.



Plus de

400

demandes de médias ont été traitées.



42

communiqués de presse et news ont été diffusé-e-s.



Plus de

1 million

de visites sur notre site web ont été enregistrées.



1078

fois, l'OSAR a été citée dans les médias.



Plus de

2,5 millions

de personnes ont été atteintes par nos réseaux sociaux.



Afghanistan

Garantir l'asile aux femmes afghanes

Depuis la prise de pouvoir des talibans, la situation des Afghanes se détériore de jour en jour. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) s'est engagée activement en faveur de la protection et des droits des personnes réfugiées d'Afghanistan en 2023. Elle a notamment demandé de faciliter l'octroi de visas humanitaires à la population afghane, critiqué la pratique restrictive du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) appliquée aux Afghanes et fait du travail de lobbying pour que celle-ci change. En juillet, le SEM a adapté sa pratique : les Afghanes devraient obtenir

l'asile en Suisse, sous réserve d'un examen individuel de leur demande. En revanche, l'UDC et le PLR se sont opposés à ce changement de pratique et ont demandé au Parlement de l'abroger. L'OSAR continue à s'engager pour le maintien de la nouvelle pratique. De manière générale, l'OSAR estime qu'il faut soutenir les personnes venant d'Afghanistan, en prenant des décisions généreuses et humaines qui respectent les principes fondamentaux en matière de droit des personnes réfugiées.

Érythrée

Pratique trop restrictive pour les personnes érythréennes en quête de protection

La situation des droits humains en Érythrée s'est détériorée en 2023. Après un entretien avec le Dr Mohamed Abdelsalam Babiker, rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Érythrée, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a mis en avant la répression sévère en Érythrée, notamment envers les groupes religieux non reconnus par l'État et les personnes refusant de servir ainsi que leur famille. Le service national est indubitablement lié au travail forcé. L'analyse pays a aussi rapporté une intensification de l'enrôlement de force. Le Congrès juridique d'avril a thématisé la situation dans le pays. Dans une communication, l'OSAR a informé que la Suisse avait été dénoncée pour la sixième fois par le Comité des Nations Unies contre la torture pour ses

pratiques en lien avec l'Érythrée. Elle y a réitéré sa demande de modification de la pratique d'asile et de renvoi vers l'Érythrée. L'OSAR a mis en évidence le dilemme des personnes requérantes d'asile érythréennes en Suisse, mais non reconnues comme réfugiées, devant payer une taxe de diaspora et signer une déclaration de repentir pour obtenir un passeport auprès des autorités érythréennes. Elle a demandé aux autorités suisses de leur délivrer un passeport pour personnes étrangères. Au Parlement, l'OSAR s'est engagée avec succès pour que les requérant-e-s d'asile débouté-e-s d'Érythrée ne soient pas expulsé-e-s vers un pays tiers, comme une motion rejetée lors de la session d'hiver le prévoyait. L'OSAR continue à le faire contre des interventions avec de mêmes revendications.



90,15 %
des participant-e-s

aux formations pour adultes ont indiqué que le cours suivi leur a permis d'apprendre et d'élargir leurs compétences et leur est utile dans leur travail quotidien.

Formation pour adultes

Renforcement de l'offre de cours pour accompagner les enfants réfugié-e-s

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a poursuivi son travail pour une prise en charge professionnelle des enfants réfugié-e-s non accompagné-e-s dans le domaine de l'asile.

Pour l'OSAR, il est essentiel que le personnel qui représente juridiquement des enfants réfugié-e-s, les encadre et les accompagne soit bien formé et dispose des compétences nécessaires à son travail (cf. page 6). C'est pourquoi, l'organisation a renforcé son offre de cours dans le domaine. Elle a proposé pour la première fois un cours d'approfondissement en Suisse alémanique intitulé «Accompagnement des personnes requérantes d'asile mineures durant la procédure d'asile». Ce cours s'adresse surtout aux représentant-e-s juridiques et aux personnes de confiance des enfants réfugié-e-s non accompagné-e-s et aborde plus particulièrement des aspects juridiques.

Aussi pour la première fois, l'OSAR a proposé un cours de base pour le personnel encadrant des enfants réfugié-e-s non accompagné-e-s au Tessin. Ce cours a été bien fréquenté, répondant aux attentes des personnes participantes. L'offre est maintenu en 2024. En Suisse romande, le cours de base proposé au personnel encadrant des enfants réfugié-e-s non accompagné-e-s a également suscité un grand intérêt.

Dans les trois régions linguistiques, les formations dispensées par l'équipe de l'OSAR dans le domaine de l'accompagnement des enfants réfugié-e-s ont été couronnées de succès. Non seulement, les cours ont été bien remplis ou complets, mais le retour des participant-e-s a également été très positif. Les évaluations des cours le montrent, quelque 85% ont déclaré que les connaissances apprises lors de la formation les aidaient dans le travail avec les enfants réfugié-e-s.



219

formations pour adultes

ont été organisées en 2023

(164, en 2022).



3817

personnes

ont suivi les formations pour adultes en 2023

(2548, en 2022).

Favoriser l'intégration des personnes réfugiées par des ateliers dans les écoles

Succès pour l'offre d'ateliers sur le thème « Intégration » : quelque 150 élèves du gymnase Seeland à Bienne ont été sensibilisé·e·s à l'intégration des personnes réfugiées en Suisse, mais également des adolescent·e·s dans le canton de Bâle-Campagne et celui des Grisons.

L'équipe de formation de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) travaille activement en faveur de l'intégration des personnes réfugiées au cœur de la société. Elle propose notamment une offre de modules de formation « Intégration », incluant des jeux de rôles, auprès des élèves du secondaire I et II. Par cette offre, l'OSAR veut prévenir la discrimination et le racisme et promouvoir une Suisse ouverte, respectueuse des personnes réfugiées et permettant une participation sociale de toutes et tous. Dans les différents modules, les élèves ne sont pas seulement confronté·e·s aux défis des personnes nouvellement arrivées en Suisse, mais sont aussi invité·e·s à développer des idées pour favoriser leur intégration sociale.

Pour l'OSAR, il est particulièrement important que les ateliers organisés aient un impact positif. Il est donc réjouissant de voir dans les évaluations que 98 % des élèves ayant participé aux ateliers sur le thème de l'intégration de l'OSAR ont déclaré qu'ils leur permettaient entre autres de mieux comprendre les obstacles auxquels font face les personnes réfugiées pour s'intégrer dans la société suisse.



59

formations
jeunesse

ont été organisées
en 2023
(64, en 2022).



2778

élèves

ont suivi les formations
jeunesse en 2023
(2364, en 2022).

« Je trouve les journées de sensibilisation à l'intégration très importantes et nécessaires. En tant que personne réfugiée, on peut expliquer que s'intégrer n'est pas aussi facile que ce que l'on pense. J'apprécie d'y participer, de voir les élèves se mettre dans la peau d'une personne réfugiée et qu'ils puissent découvrir leur vécu avec un autre regard. Je contribue ainsi à changer les choses. »

Janson Milenge Bulambo
Collaborateur Projet formation,
arrivé en Suisse en tant que personne
réfugiée il y a plus de vingt ans



91,6 %

des participant·e·s

des formations jeunesse indiquent
que les ateliers leur ont permis
d'apprendre et de mieux
comprendre la situation
des personnes
réfugiées.

Bilan

au 31 décembre 2023

	2023 CHF	2022 CHF
ACTIFS		
Liquidités	13 859 672	14 605 491
Créances	648 256	421 995
Stocks	1	1
Actifs transitoires	54 190	89 161
Total des actifs circulants	14 562 119	15 116 648
<i>Immobilisations financières</i>		
– Prêts à des personnes réfugiées	0	970
– Titres	2 135 445	2 030 632
Immobilisations corporelles	208 829	223 313
Immobilisations incorporelles	38 136	16 022
<i>Actifs immobilisés affectés</i>		
– Avoirs en banque	353 413	401 817
– Titres	0	100 000
Total des actifs immobilisés	2 735 824	2 772 754
Total des actifs	17 297 943	17 889 402
PASSIFS		
Engagements à court terme	540 784	450 314
Passifs transitoires	211 074	188 416
Provisions à court terme	17 000	0
Total du capital étranger à court terme	768 859	638 730
Provisions à long terme	0	0
Total du capital étranger à long terme	0	0
Fonds de produits (avec affectation limitée)	243 824	621 647
Fonds de fondation	353 619	501 817
Total du capital (fonds à affectation déterminée)	597 442	1 123 464
Réserves de réévaluation	160 000	160 000
Capital libre généré	14 029 655	14 974 708
<i>Capital lié (désigné) généré</i>		
– Développement de l'organisation	120 000	120 000
– Fonds du personnel	195 000	195 000
– Réserves de protection juridique	1 426 986	677 500
Total du capital de l'organisation	15 931 642	16 127 208
Total des passifs	17 297 943	17 889 402

Compte d'exploitation

1^{er} janvier au 31 décembre 2023

	2023 CHF	2022 CHF
PRODUITS		
Produit des dons	5 732 772	9 169 201
Produit des mandats	1 745 698	1 403 586
Produit des prestations fournies	744 954	593 106
Total des produits	8 223 424	11 165 892
CHARGES		
Charges directes de projets		
Frais de personnel	4 519 140	4 069 070
Frais de matériel et de services	649 393	719 955
Contributions et prestations de soutien à diverses organisations	356 606	245 760
Charges d'exploitation	709 016	642 044
Total des charges directes de projets	6 234 154	5 676 829
Charges de recherche de fonds		
Frais de personnel	430 554	385 265
Frais de matériel et de services	1 070 967	1 218 835
Contributions et prestations de soutien à diverses organisations	11 452	4 696
Charges d'exploitation	80 982	87 039
Total des charges de recherche de fonds	1 593 954	1 695 835
Charges administratives		
Frais de personnel	1 104 503	866 310
Frais de matériel et de services	17 019	14 549
Contributions et prestations de soutien à diverses organisations	456	80
Charges d'exploitation	140 435	114 445
Total des charges administratives	1 262 413	995 384
Total des frais	9 090 522	8 368 047
Résultat de l'activité opérationnelle	-867 098	2 797 845
Charges financières	-20 815	-70 984
Produits financiers	50 126	43 115
Correction de valeur	13 342	-73 476
Produits immobiliers	102 856	102 856
Produits financiers et immobiliers	145 509	1 510
Résultat sans résultat des fonds	-721 588	2 799 355
Fonds affectés		
Fonds de recettes et fondations		
– Attribution à des fonds	-352 794	-1 212 278
– Produit de capital désigné	-588	-519
– Utilisation de fonds	779 403	1 294 865
Résultat des fonds	426 022	82 069
Résultat annuel avant attribution au capital de l'organisation	-295 566	2 881 423
Proposition d'attribution/prélèvement au capital de l'organisation		
– Attribution (-)/prélèvement (+) au capital libre généré	1 045 052	-2 345 623
– Attribution (-)/prélèvement (+) au capital lié (désigné) généré	-749 486	-535 800
Total d'attribution/prélèvement au capital de l'organisation	295 566	-2 881 423
Résultat annuel après attribution/prélèvement	0	0

Tous les montants des comptes annuels 2023 ont été arrondis au franc supérieur ou inférieur. Il peut donc y avoir des différences insignifiantes dues aux arrondis.

Remarques sur les comptes annuels

Remarques liminaires

Le résultat des activités opérationnelles correspond dans l'ensemble aux prévisions. Les dons ont nettement diminué par rapport à 2022, alors que les charges ont légèrement augmenté. Le volume des dons avait été exceptionnellement élevé en 2022 en raison du déclenchement de la guerre en Ukraine et de la grande solidarité de la population suisse. Les réserves constituées au préalable ont été utilisées en 2023 afin de poursuivre les activités eu égard au statut de protection S et à l'hébergement privé.

Produits

Les produits des dons (dons, contributions à des projets, legs) ont diminué de plus de 37% par rapport à l'année précédente et représentent environ 70% du total des produits. Les produits des mandats et des prestations fournies, en revanche, ont augmenté de presque 25% par rapport à l'année précédente. Le financement de l'OSAR est donc mieux assuré qu'en 2022.

Charges

Le total des charges a augmenté de quelque 9% par rapport à l'année précédente. Les moyens engagés ont été utilisés pour financer les domaines suivants : familles d'accueil, bases légales, formation pour jeunes et pour adultes, politique, travail médiatique et communication.

Charges administratives

Le total des charges administratives s'est élevé à presque 14% du total des charges. Plusieurs projets de numérisation viennent expliquer cette augmentation par rapport à l'année précédente. Les charges de recherche de fonds,

à hauteur de 17%, sont toutefois inférieures à celles de l'année précédente. Ce résultat répond aux exigences des normes ZEW0.

Résultat financier et immobilier

Le résultat financier et immobilier est nettement plus positif que l'année précédente, notamment grâce au redressement des marchés financiers. Les produits immobiliers proviennent de la rente du droit de superficie d'un immeuble sis à Saanen.

Évolution des fonds

Un fonds a été dissous au profit des œuvres d'aide aux personnes réfugiées. Les fonds affectés ont été utilisés, entre autres, pour financer des événements de formation et le projet Familles d'accueil.

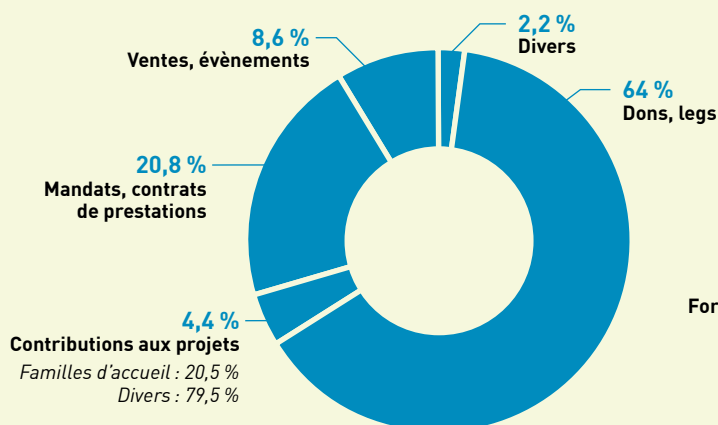
Résultat annuel

L'année 2023 a été clôturée avec déficit. Le capital de l'organisation a ainsi diminué d'au moins 1%. La réserve pour la protection juridique des personnes réfugiées a été augmentée de 749 486 francs prélevés au capital libre.

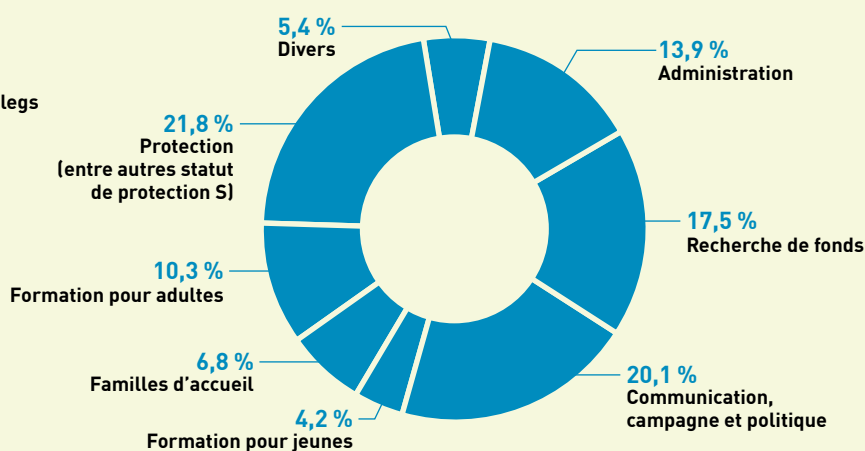
Remarques finales

La révision des comptes annuels 2023 a été effectuée par la fiduciaire Loephien Maeder Treuhand AG à Ittigen. Le rapport de révision atteste que les comptes de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) sont tenus correctement, conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21. Les comptes annuels détaillés peuvent être téléchargés sur le site web (uniquement en version allemande) : www.osar.ch/publications/rapports-annuels.

Origine des fonds



Utilisation des fonds



But

L'OSAR s'engage pour une Suisse qui protège efficacement les personnes réfugiées, respecte leurs droits fondamentaux et humains, favorise leur participation dans la société et les traite avec respect et ouverture. En tant qu'organisation spécialisée, pôle de compétences et organisation faîtière des œuvres d'entraide et des organisations actives dans le domaine de l'exil et de l'asile, l'OSAR vise à promouvoir la collaboration, la compétence et une voix forte et unie de ses organisations membres dans l'intérêt des personnes réfugiées.

Organisations membres

- Amnesty International Suisse
- Armée du Salut
- Caritas Suisse
- Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes (FIZ)
- Croix-Rouge du Liechtenstein
- Entraide Protestante Suisse (EPER)
- Flüchtlingshilfe Liechtenstein
- Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO)
- Service social international
- Union Suisse des Comités d'Entraide Juive
- Zürcher Beratungsstelle für Asylsuchende

L'adhésion à l'OSAR est également ouverte aux personnes privées.

Mise en œuvre de la stratégie 2023-2027

Durant cette première année de mise en œuvre de la nouvelle stratégie quinquennale de l'OSAR, des projets et activités ont été réalisé·e·s et développ·e·s dans les six champs d'activités définis et les domaines intégration et hébergement ont notamment été renforcés.

Comité

En 2023, le comité de l'OSAR a tenu cinq séances et une retraite. Il était composé des membres suivants : Lukas Flückiger (président), Caroline Morel (vice-présidente), Anne Poffet, Dalia Schipper, Ulrich Stürzinger et Gaby Ullrich.



Sur www.osar.ch/a-notre-sujet/organisation, vous trouvez les liens d'intérêt des membres du comité directeur.

Direction et secrétariat

Fin 2023, la direction générale était composée des membres suivants :

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Miriam Behrens
(directrice)• Christoph Hess
(responsable du département Finances, Personnel et Administration)• Oliver Lüthi
(responsable du département Communication et recherche de fonds) | <ul style="list-style-type: none">• Peter Meier
(responsable de la division Politique et médias, membre de la direction générale depuis le 1^{er} avril)• Seraina Nufer
(coresponsable du département Protection jusqu'au 31 octobre, responsable du département Protection depuis le 1^{er} novembre) | <ul style="list-style-type: none">• Isabelle Bindschedler
(coresponsable du département Protection jusqu'au 31 octobre)• Barbara Rödlach
(responsable du département Formation) |
|--|---|--|

Au 31 décembre 2023, l'organisation employait 68 collaboratrices et collaborateurs, soit 9 de plus qu'en 2022. S'y ajoutent 25 collaboratrices et collaborateurs, dont des personnes réfugiées reconnues de divers pays d'origine, qui s'engagent dans le cadre du projet formation de l'OSAR.

Impressum

Éditeur :
Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)
Weyermannstrasse 10, Case postale
3001 Berne
Tirage : 30 000 exemplaires

Rédaction : Virginie Jaquet (responsable),
Miriam Behrens, Lucia della Torre,
Alexandra Geiser, Barbara Graf, Remo
Gubler, Lukas Flückiger, Céline Gross,
Christoph Hess, Frederik Kok, Oliver Lüthi,

Peter Meier, Seraina Nufer, Marc Prica,
Cornelia Riesen, Barbara Rödlach,
Bianca Schenk, Fabian Schmid,
Jelena Schwarzenbach, Helen Zemp

Traductions : Andréane Leclercq et
Apostroph Bern AG
Mise en page : Baptiste Babey, OSAR
Impression : rubmedia AG, Wabern/Berne
Fabriqué à partir de papier 100 % recyclé



© Djamila Grossman


26 111
donatrices et
donateurs ont soutenu
l'OSAR en 2023!

Merci

Nous remercions toutes les personnes, structures et organisations nous ayant soutenu en 2023. Les dons reçus nous permettent de poursuivre notre travail avec engagement et détermination.

En 2023, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a pu compter sur les contributions importantes de plusieurs organisations, paroisses, entreprises, organes fédéraux, cantons et communes.

- Burggemeinde Bern
- Carl und Elise Elsener-Gut Stiftung, Ibach
- Commune de Lausanne
- Dr. Georg und Josi Guggenheim-Stiftung, Zürich
- Fondation Alfred et Eugénie Baur, Genève
- Fondation Pierre Demaurex, St. Sulpice
- Kanton Aargau, kantonales Integrationsprogramm KIP
- Kirschner-Loeb-Stiftung, Zürich
- Kontrofina AG, Zürich
- Lagrev Stiftung, Zürich
- Marinitri AG, Baar
- Max Wiederkehr-Stiftung, Zürich
- OAK Foundation, Cointrin
- Otto Erich Heynau-Stiftung
- Palatin-Stiftung, Basel

- Schweizerische Gemeinnützige Gesellschaft SGG, Zürich
- Secrétariat d'État aux migrations (SEM)
- Société de la Loterie de la Suisse Romande, Lausanne
- Stiftung Accanto, Essen
- Stiftung Dr. Valentin Malamoud, Chur
- Stiftung Fredy und Hanna Neuburger-Lande, Zürich
- Stiftung Temperatio, Maur
- The Wyss Foundation, Portland USA
- UBS Philanthropy Foundation, Zürich
- Zürcher Kantonalbank, Zürich

Nous exprimons également notre profonde gratitude à toutes les personnes ayant décidé de faire un legs à l'OSAR en 2023.

Nous remercions aussi chaleureusement pour leur soutien les donatrices et donateurs voulant rester anonymes.

Une générosité
sans limites.



Les formations de l'OSAR sont certifiées par le label eduQua qui contribue à garantir la qualité des formations continues en Suisse.



L'OSAR est certifiée ZEW0. Ce label est décerné aux organisations d'utilité publique qui utilisent les dons de manière consciencieuse et appropriée.



Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

Weyermannsstrasse 10
Case postale, 3001 Berne
Tél. 031 370 75 75

www.osar.ch, info@osar.ch

Dons : IBAN CH92 0900 0000 3000 1085 7

